



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 51284

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les revendications des masseurs-kinésithérapeutes en matière tarifaire. Ceux-ci ont fait des propositions aux caisses d'assurance maladie, visant à réduire la valeur de leurs actes, et s'étonnent qu'elles n'aient pu être retenues. Ils s'élèvent contre la réduction prévue du prix des actes de masso-kinésithérapie et contre la gestion purement comptable de ce dossier. Ils demandent que soient d'ores et déjà évalués de façon précise la demande de soins dans les années à venir et l'intérêt financier que présentent ces soins en terme d'alternative à l'hospitalisation. Elle lui demande la suite que le Gouvernement entend réserver à leur demande.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51284

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5497